

## Comment demander le bénéfice du rescrit fiscal

**Rappel de l'objectif :** obtenir, au titre de sa mission d'intérêt général, des dons ouvrant droit au bénéfice de la réduction d'impôt au revenu des personnes physiques (IRPP) prévue à l'article 200 du Code Général des Impôts (réduction 66% dans la limite totale de 20% du revenu imposable annuel).

Nota : ceci peut également concerner des versements effectués par des entreprises, à hauteur de 60 % de leur montant les versements, dans la limite de 0,5% de leur chiffre d'affaire (article 238 bis du CGI).

### 1. avant de procéder, vérifiez les points suivants :

- votre ancienneté :

Si votre association est récente, n'allez pas plus loin : mettez-vous en rapport avec une association géographiquement proche et qui soit à la fois plus ancienne et aux buts plus larges que la seule lutte anti-éolienne.

- les statuts de votre association : **font-ils référence explicite à un but d'intérêt général ?**

Par intérêt général il faut entendre des buts à caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel, ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, notamment à travers les souscriptions ouvertes pour financer l'achat d'objets ou d'œuvres d'art destinés à rejoindre les collections d'un musée de France accessibles au public, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises.

Si tel n'est pas le cas, il faut commencer par réviser vos statuts, au cours d'une AG, de telle sorte qu'ils fassent référence explicite à des buts environnementaux larges, attachés par exemple au respect et à la protection de la biodiversité sous toutes ses formes, faisant référence à la protection du cadre de vie des habitants dans le périmètre de votre association, et en y incluant une mission d'information des populations voire d'éducation populaire.

Veillez à ce que le PV de l'AG fasse bien état de vos motivations d'élargir votre mission à un champ plus large que celui qui y figurait jusque là.

**Envoyez vos statuts ainsi révisés au greffe des associations à la préfecture :**

<http://www.associations.gouv.fr/1022-modification-statuts-associations.html>

- avez-vous tenu une AG extraordinaire, le cas échéant en suite d'une AG ordinaire, avec pour ordre du jour ce projet de demander le bénéfice du régime fiscal des art. 200 et 238 bis du CGI ?  
Si non, conseil, faites-le : vous serez plus en sécurité en l'ayant fait.

Nota :

Si vous ne rentrez pas dans les bonnes cases (ex, association trop jeune), pensez à adhérer à la SPPEF moyennant une cotisation annuelle de 65€. La Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France est agréée au plan national depuis plus d'un siècle : il est possible d'organiser des dons fléchés pour organiser votre défense, à la condition que l'objet « défense des paysages » intégrant le patrimoine bâti soit bien au cœur du projet éolien contre lequel vous luttez. Pour en savoir plus, contact B. Ladsous, tél. 06 49 69 39 59

### 2. une fois le récépissé de modification de vos statuts obtenu, adresser à la direction générale des finances publiques de votre département un courrier demandant le bénéfice du régime fiscal des art. 200 et 238 bis du CGI

Bon à savoir : il existe au sein de cette direction un correspondant des associations

=> avant de lui adresser un courrier il est bon d'appeler cette personne, de vous présenter et d'évoquer votre projet en faisant référence à l'évolution de votre mission d'intérêt général, tout en vérifiant au passage les pièces qu'il conviendra de lui fournir.

**Joindre à votre courrier :**

- le questionnaire officiel, dûment rempli

- vos statuts, éventuellement révisés cf. §1. ci-dessus (ainsi que le récépissé correspondant)
- le PV de l'AG traitant de ce projet.
- vos budgets et réalisations budgétaires afférant à vos 2 derniers exercices, régulièrement approuvés en AG.

**Envoyer le tout par courrier RAR.**

### 3. Si tout se passe bien, vous pourrez alors procéder :

Voici un exemple de « reçu fiscal » :

< LOGO ASSO >

Selon CERFA n°11580\*03

Numéro d'ordre du reçu : C/2017/x

Reçu au titre des dons à certains organismes d'intérêt général  
(articles 200, 238 bis, et 885-0 V bis A du Code Général des Impôts)

#### Bénéficiaire des versements

Nom ou dénomination :

Association «XXXXXXXXXX»

Adresse :

XXXXXXXXXX

Objet :

Promouvoir le cadre de vie et la qualité de vie ainsi que la santé des habitants, l'environnement naturel et le patrimoine ainsi que les paysages de XXXXXXXXXXXX et des espaces naturels qui les dominent.

Œuvre ou organisme d'intérêt général.

---

#### Donateur

Nom : Monsieur et Madame xxx

Adresse : xxxxx

Code postal : xxxxxx

Commune : XXXXX

Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu du donateur au titre des versements ouvrant droit à réduction d'impôt la somme de : xxx,00 € (xxxxxxxxxxxxxx euros)

Date du versement ou du don : xx xxxxx 2017

Le bénéficiaire certifie sur l'honneur que les dons ou versements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 200 du CGI.

Mode de versement : par chèque

Fait à xxxxxe, le xx xxxxxx 201X

Le Trésorier

XXXXX XXXXXXXXXXXXX